

Réseaux de santé et filières de soins

Le patient au centre des préoccupations

Coordonné par
Juan Manuel Viñas
 Médecin inspecteur
 de santé publique,
 chargé de mission à
 la direction de la
 Sécurité sociale
Pierre Larcher
 Médecin, direction
 générale de la Santé
Marc Duriez
 Chargé de mission
 au Haut Comité
 de la santé publique

L' institution de réseaux de soins constitue une étape importante dans la recherche d'une rationalisation du système de santé français.

Elle correspond à une nouvelle démarche qui tente d'opérer une rupture dans notre modèle traditionnel de gestion des structures d'offre de soins. La fixation de normes (carte sanitaire, numerus clausus, taux directeurs d'évolution), la détermination *a priori* d'enveloppes financières ont caractérisé de manière fondamentale la régulation de nos activités sanitaires.

Les nouvelles orientations initiées par les ordonnances de 1996 tentent de développer un schéma centré sur la demande. Elles permettent ainsi d'intégrer, dans les processus de gestion et de décisions, une référence aux produits des activités sanitaires et d'apprécier leur adéquation aux besoins. L'institution des conférences nationale et régionales de santé répond à ces orientations. Les réseaux de soins s'insèrent également dans cette démarche fondée sur la prise en compte de la pathologie, en proposant une coordination des diverses activités de soins. Ils doivent assumer ainsi un rôle de réconciliateur de l'offre et de la demande.

Le caractère récent de cette institution, la multiplicité des origines, implique d'introduire un débat qui puisse rendre compte des différentes conceptions développées.

Gestion centrée sur les patients ? Que peut signifier cet objectif dans le cadre de nos structures ? Sommes-nous conscients de ses implications institutionnelles ? Dans quelle mesure pouvons-nous concevoir une autre gestion que celle traditionnelle des professionnels et des établissements ?

L'historique des réseaux > p. 13 met fort justement l'accent sur nos difficultés à passer d'un système basé sur la prise en charge des pathologies et des grands problèmes de santé publique à une conception de prise en charge globale. Bien avant les ordonnances de 1996 des réseaux existent, leur

institutionnalisation nécessite une insertion dans un ensemble cohérent sur des bases organisationnelles et juridiques. Il faut que soient facilitées les relations entre les professionnels initiateurs de réseaux et les gestionnaires institutionnels > p. 21.

Au plan structurel se pose le problème de cohérence qui émerge des évolutions spécifiques des différentes activités, libérales, hospitalières et des difficultés d'insertion de la santé publique dans une perspective globale > p. 15. L'instauration de réseaux doit se traduire par une recomposition de l'offre de soins et l'hôpital doit s'orienter dans une problématique d'ouverture. Il est indispensable à ce propos de développer des instruments de coopération et de mise en réseau > p. 26.

Par ailleurs, la coexistence de ces deux mécanismes de réseaux (réseaux de soins du Code de la santé publique et réseaux de soins expérimentaux du Code de la sécurité sociale) appelle un rapprochement de leurs références juridiques et de leurs modes de fonctionnement > p. 18.

Enfin se pose la question de l'institutionnalisation des réseaux. Reste-t-on dans l'optique de gestion institutionnelle ou de gestion du risque du patient > p. 38 ? Les expériences étrangères incitent à une réflexion sur l'impact des instruments et des références utilisées. Ces expériences, initiées à partir d'une recherche d'optimisation des services, ont souvent occulté, négligé, le risque collectif et la logique des besoins > p. 41. Il semble indispensable, afin d'éviter la « dérive économique » qui caractérise certains modèles, de prendre conscience que les services sanitaires offerts répondent à une problématique de santé publique fondée sur des impératifs d'efficacité et d'équité. Ceci signifie que la gestion du risque individuel ne peut être séparée de la gestion du risque collectif. Cet impératif est à associer aux préoccupations d'ordre éthique et de rationalisation des rapports entre acteurs évoquées par les tribunes. ■ Marc Duriez